

Daewoo Orion est soumis à un redressement judiciaire strict

by Usine Nouvelle - vendredi, octobre 18, 2002

<https://www.correspondances.fr/daewoo-orion-soumis-a-un-redressement-judiciaire/>

Le tribunal de commerce de Briey (Meurthe-et-Moselle) a fixé à l'usine de tubes cathodiques Daewoo, qui emploie 550 salariés à Mont-Saint-Martin, des modalités de contrôle particulièrement strictes pour poursuivre son activité jusqu'au 9 janvier prochain dans le cadre d'un redressement judiciaire.

Le site, qui totalise une dette sociale de 3,3 millions d'euros correspondant, entre autres, à 18 mois de cotisations sociales non versées à l'Ursaff de Meurthe-et-Moselle, est tenu d'acquitter, outre ses charges courantes, un échéancier mensuel correspondant à un vingt-quatrième de la dette.

Daewoo-Orion devra de surcroît présenter chaque mois un prévisionnel des commandes, et sera contraint au dépôt de bilan immédiat au premier impayé. Considérant que Daewoo-Orion n'a présenté aucune preuve tangible du soutien de sa maison mère, les syndicats se montrent très réservés sur les chances de survie du site. De même, le représentant de l'Ursaff considère que Daewoo-Orion se trouve d'ores et déjà en situation de cessation de paiement.